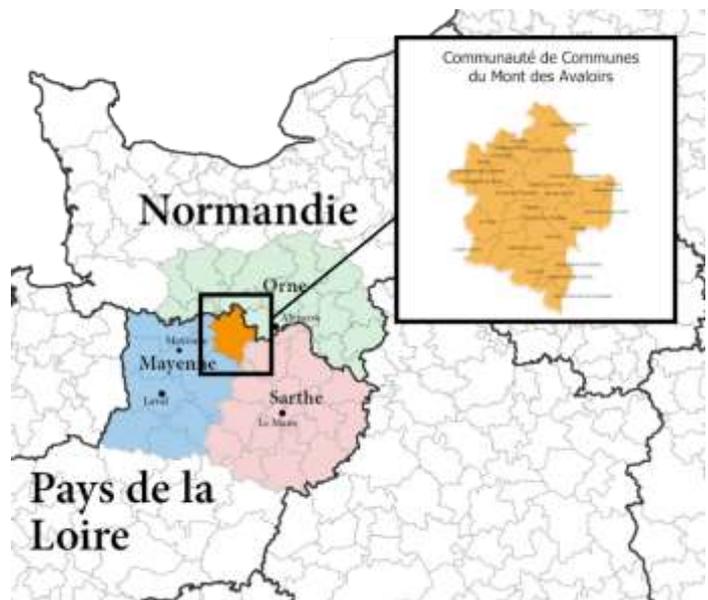


Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs 2022 - 2024

Préambule : Le contexte du CLS de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

1. Présentation de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs

Extrême nord de la région des Pays de La Loire et du département de La Mayenne, frontalière avec la Sarthe et l'Orne, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) est la résultante de la fusion de la communauté de communes des Avaloirs et de celle de Villaines-La Juhel. Elle compte dorénavant 26 communes pour une population totale en 2019 de 15 840 habitants.



2. Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les cosignataires

Un diagnostic de santé partagé a été élaboré à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Il s'est appuyé sur des éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de réaliser un état des lieux de la situation socio-sanitaire et démographique du territoire, et de recenser les attentes et besoins des professionnels de santé, des acteurs du secteur médico-social, social, des élus et des habitants.

5 groupes de travail ont été formés regroupant des acteurs du secteur sanitaire, médico-social, social, des élus et des habitants afin de procéder à l'élaboration du diagnostic. La crise sanitaire a eu un impact sur la réalisation dudit diagnostic.

Les thématiques de travail ont été les suivantes :

- L'accès aux soins et l'offre de santé
- Le parcours des personnes âgées
- L'aide et le suivi des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions
- La prévention et la promotion de la santé notamment dans le champ santé environnement

2.1 Données socio-démographiques

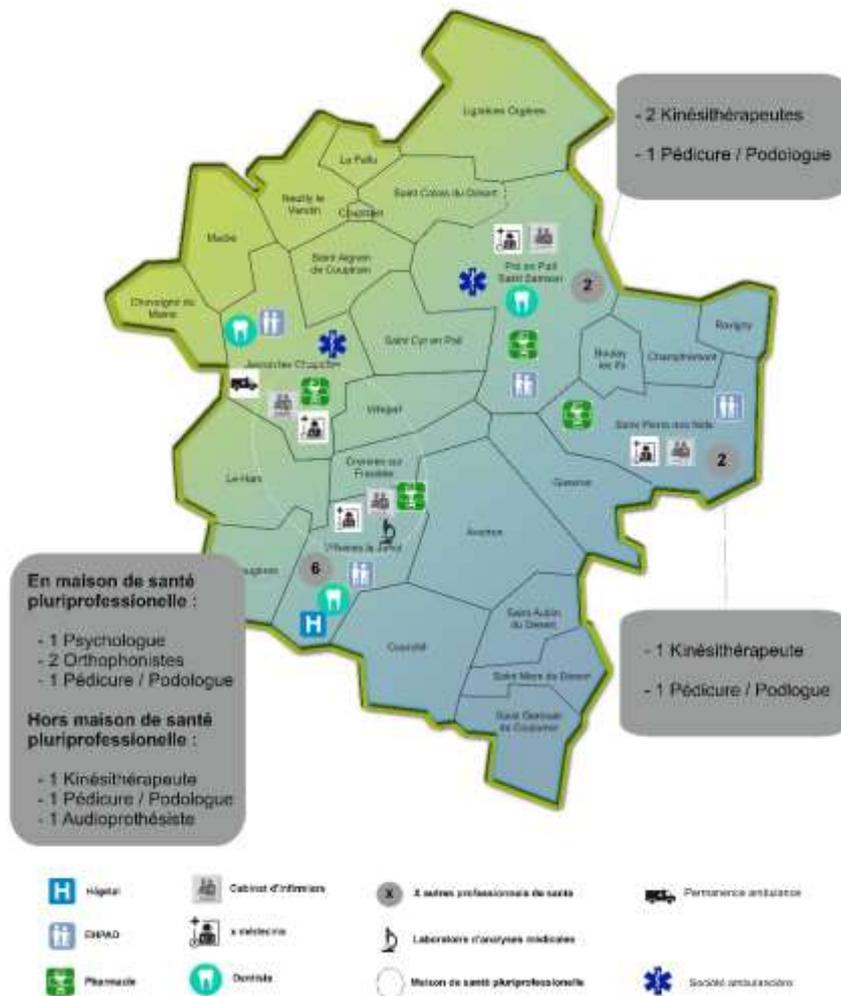
En 2019, la population de la CCMA comptait, selon les chiffres définitifs de l'INSEE, 15 840 personnes, soit une baisse de 0,8% en moyenne par an depuis 2012.

L'analyse socio-démographique montre :

- Une population structurellement âgée (26,6% de la population de la CCMA a plus de 65 ans)
- Une démographie en baisse (-500 habitants entre 2012 et 2017)
- Un taux de chômage bas (10,8% en 2017)
- Des revenus bas mais au dessus du taux de pauvreté (22% de salariés à bas revenus en 2016)
- Peu d'emplois de cadres mais beaucoup d'emplois liés à l'agriculture. (14,8 % de cadres et 4,6% d'exploitants agricoles)
- Un niveau de diplôme moins élevé (41,3% de non diplômés en 2016)

➔ Les différents groupes de travail ont mis en exergue que la situation démographique est susceptible d'entraîner ou d'aggraver les problématiques d'isolement. Les échanges issus de ces groupes de travail ont souligné l'attention à porter à ces questions d'isolement et de précarité.

2.2 L'offre de soins



La démographie médicale du territoire est faible. Il y a 9 médecins sur l'ensemble de la CCMA ; un médecin retraité est en renfort une fois par semaine avec l'aide du centre Henri Dunant de Laval, soit 55 médecins pour 100 000 habitants. La France compte 118 médecins pour 100 000 habitants.

- 3 maisons de santé sur le territoire (1 maison de santé pluriprofessionnelles, 2 maisons de santé pluridisciplinaires)
- Accueil de stagiaires et internes en concertation entre St Pierre des Nids et Villaines la Juhel
- 1 hôpital de proximité avec 28 places en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
- Pas de spécialistes
- Une faible densité de kinésithérapeutes

- Une densité correcte d'infirmiers
 - La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) du Maine couvre 8 communes du territoire de la CCMA dont St Pierre des Nids et Villaines la Juhel.
 - Le Centre Hospitalier Nord Mayenne et le Centre Hospitalier Intercommunal Alençon-Mamers sont les centres hospitaliers de premiers recours en médecine et chirurgie obstétrique.
 - 3 médecins ont plus de 60 ans
- L'ensemble des acteurs de santé du territoire sont concernés par les problématiques de démographie des professionnels de santé et plus particulièrement le manque de médecins. Cette problématique de démographie médicale est d'autant plus prégnante que 2 des médecins de la CCMA approchent de l'âge de la retraite.

Les besoins exprimés soulignent le besoin de renforcer une offre de soins locale composée de professionnels de 1er recours (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute..). La coordination entre les établissements de santé et les professionnels libéraux et acteurs médico-sociaux est à poursuivre. L'amélioration de l'accès aux soins psychiatriques (pour un meilleur repérage des personnes, de leur suivi) est à travailler.

2.3 Le parcours des personnes souffrant de troubles psychiques ou d'addictions

La crise du covid-19 a entraîné une augmentation des sollicitations des services spécialisés en santé mentale partout en France et tout autant dans la CCMA. Cette situation s'ajoute à un constat des différents professionnels de problématiques particulières :

- Les problèmes d'addictions
- Le risque suicidaire
- L'isolement

Les travaux menés dans le cadre de la construction de ce CLS ont souligné l'aggravation des situations à cause de la crise sanitaire. Tous les services ont constaté cette situation qui s'ajoute à un vieillissement de la ressource médicale. Le travail en réseau des différents acteurs du champ de la santé mentale doit permettre de faire face à cette situation particulière.

2.4 Prise en charge des personnes dépendantes ou en pert d'autonomie

Le territoire de la CCMA dispose de plusieurs EHPAD. L'hôpital de proximité sert également d'offre de recours avec son service SSR. Du fait du vieillissement de la population, la question du bien vieillir et du maintien de l'autonomie est un sujet structurant du territoire. Cependant, le territoire ne dispose pas d'accueil de jour, ni d'accueil de nuit. Les structures travaillant à destination des personnes âgées sont les suivantes :

- 4 EHPAD
- 2 SSIAD
- 1 SSR
- 4 fédération d'association d'aides à domiciles
- Appui de la MDA
- Equipes d'appui
- Dispositifs autour de la perte d'autonomie
- Lotissement « le clos du verger » à destination des personnes âgées

Nombres de places en EHPAD	274
Nombre de places D'Hébergement Temporaire	4
Nombre de places en Accueil de Jour	0
Nombre de places en Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)	0
Nombre de places Unité pour Personnes Agées Désorientées (UPAD)	0

- A travers les consultations d'habitants du territoire, des besoins ont été exprimés pour des places d'accueil de nuit, de maintien à domicile, d'accueil des aidants. Il a été souligné que les services à

destination des personnes âgées doivent s'adapter aux différentes problématiques du territoire, notamment celle de l'accessibilité et de la mobilité. La quasi intégralité de ces services souligne des difficultés à recruter et souhaite donc mener une réflexion sur l'attractivité des métiers.

2.5 Indicateurs de santé et promotion de la santé

Plusieurs éléments peuvent ici être relevés :

- Faible suivi bucco dentaire (seuls 26% des enfants de 10-14 ans ont un suivi bucco dentaire régulier)
- Part importante de personnes prise en charges en Affections Longues Durées (26% des 25-64 ans)
- Maladies cardio vasculaires surreprésentées (8,10%)
- Des pathologies propres aux agriculteurs

Plusieurs actions et programmes de prévention ont été mis en place sur le territoire de la CCMA :

- La SISA de Villaines-Javron construit chaque année des programmes de prévention
- La MSA déploie des actions sur le territoire
- La direction de la solidarité tient une permanence avec la présence de la PMI
- Il n'y a pas de permanence de la Maison des Adolescents, il faut alors aller à Mayenne pour pouvoir accéder à ses services.
- Il n'y a pas de permanences du CSAPA

→ Les besoins exprimés ont souligné la nécessité de maintenir l'existant mais aussi de le renforcer et le maintenir sur le long terme. Les questions d'isolement et d'habiletés parentales font également partie des travaux de réflexion à mener.



Modalités d'articulation avec les orientations stratégiques du Projet Régional de Santé (PRS) des Pays de la Loire

1.0 Le projet Régional de Santé

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 a pour ambition d'améliorer et préserver la santé, tout en veillant à ce que le système de santé soit sûr, de qualité, mieux coordonné et innovant.

Il s'articule autour de deux enjeux majeurs : réduire les inégalités de santé et améliorer l'expérience de l'utilisateur dans son parcours de santé.

Les travaux menés ont mis en évidence cinq priorités de santé pour la région :

- ① La prévention et la lutte contre les addictions,
- ② La santé des jeunes,
- ③ La santé mentale,
- ④ L'accompagnement du risque et de la situation de perte d'autonomie,
- ⑤ L'adaptation du système de santé à l'accueil et à l'accompagnement des personnes les plus précaires.

Le Projet Régional de Santé se décline en six orientations stratégiques :

- ① La santé dans toutes les politiques, favorisant la réduction des inégalités de santé ;
- ② Le citoyen, l'utilisateur, acteur de sa santé et de son parcours de santé ;
- ③ Promouvoir collectivement l'autonomie, dans une société inclusive ;
- ④ Accéder à la santé et aux accompagnements utiles et adaptés, au bon moment et au bon endroit ;
- ⑤ Des acteurs coordonnés sur les territoires pour mettre fin au parcours d'obstacle ;
- ⑥ Développer une stratégie de déploiement de l'innovation.

Le contrat local de santé est un outil de contractualisation transverse ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux et de soutenir les dynamiques locales sur un territoire, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé et des compétences fondamentales des collectivités.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, en assurant à ce niveau la coordination des financeurs, des politiques impactant la santé et des acteurs du territoire.

L'ARS Pays de la Loire a retenu trois thématiques « socles », qui doivent faire l'objet d'une négociation dans chaque contrat signé :

- Prévention, promotion de la santé, santé environnement
- Accès aux soins, offre de santé, éducation thérapeutique du patient (ETP)
- Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...)

Ces thématiques se retrouvent tant dans le diagnostic que dans le plan d'action du CLS de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

2. Présentation de l'historique en matière de démarches locales de santé sur le territoire et modalités d'articulation possibles

Trois maisons de santé ont été construites sur le territoire de la CCMA qui en est propriétaire.

La CCMA s'est engagée en 2018 au travers de la décision 2018CCMA029 dans l'élaboration d'un contrat local de santé.

La décision 2019CCMA063 a abouti à l'embauche d'un coordinateur du Contrat Local de Santé.

La décision 2021CCMA016 permet à tout nouveau médecin s'installant sur le territoire d'occuper un local des maisons de santé à titre gratuit et ce, pour une durée de 6 mois.

La CCMA met à disposition des logements pour les étudiants en médecine.

La CCMA participe à la création de la CPTS Nord Est Mayenne.

Le contrat Local de Santé de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu le diagnostic partagé réalisé préalablement à la rédaction du présent Contrat Local de Santé,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2018CCMA029 acceptant la mise en œuvre du Contrat Local de Santé,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2022CCMA006 validant le diagnostic territorial de santé et les fiches actions du Contrat Local de Santé ainsi que l'autorisation de la Présidente à signer le Contrat Local de Santé.

Il est convenu ce qui suit :

Titre 1 : Champ du contrat

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Le périmètre géographique retenu pour le CLS est celui de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Il pourra, le cas échéant, par décision commune et en fonction des besoins, être étendu par voie d'avenant, à d'autres communes ou communautés de communes souhaitant s'engager dans cette démarche. Cette participation pourra intervenir dans le cadre de fiches actions mutualisées.

Article 3 : Partenaires (Voir Annexe 3)

Titre 2 : Objet du contrat et engagement des signataires

Article 4 : Axes stratégiques, objectifs et actions du contrat



Chaque action est détaillée sous forme d'une fiche action présentant le détail de son contexte et les modalités de sa mise en œuvre. L'ensemble des fiches actions constitue le plan d'actions du CLS, annexé au présent contrat.

Titre 3 : Durée, suivi et révision du contrat

Article 5 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de trois années, à compter de sa date de signature.

Article 6 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces 3 années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le CLS fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

Article 7 : Contribution des acteurs signataires

L'Agence Régionale de Santé s'engage sur :

- La participation à la démarche de projet dans son ensemble, dans le respect des orientations du Projet Régional de Santé ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS (comité de pilotage et comité technique) ;
- Le co-financement des actions et de leur animation, sur présentation de demandes de financement argumentées et budgétées ;
- La participation indirecte au déploiement du CLS par le financement, dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et Moyens (CPOM), des opérateurs ressources intervenant sur le territoire du CLS, et des établissements médico-sociaux et sanitaires.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs s'engage sur :

- La coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé, avec l'appui du coordonnateur dans le cadre de ses missions (article 9.3) ;
- La participation au co-financement des actions et de leur animation ;
- La participation aux instances de gouvernance du CLS.

Article 8 : Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité de Pilotage afin de rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du contrat et de son plan d'actions.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultat qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des trois ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.

Article 9 : Gouvernance

9.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est constitué de :

- L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
- La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs
- Le Conseil Départemental

Il a pour missions de piloter le Contrat Local de Santé :

- Veiller à la mise en œuvre du contrat et à son actualisation régulière ;
- Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ;
- Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ;
- S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les CLS et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national.

Il se réunit une à deux fois par an.

9.2 Comité technique

Le Comité technique est constitué de :

- De l'animateur territorial de santé de l'Agence Régionale de Santé
- Du coordinateur du CLS de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs
- Des opérateurs qui portent les actions du CLS
- De manière partagée entre les représentants de l'ARS et l'EPCI d'autres institutions ou services ressources peuvent être invités au COTECH pour présenter ou partager une action particulière.

Il se réunit une à deux fois par an et il a pour missions de :

- Veiller à la bonne articulation entre les différents axes stratégiques et actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ;
- Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions du CLS ;
- Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre dans le cadre du CLS et juger de l'atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ;
- Contribuer à la démarche évaluative du CLS : organisation de l'évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage.

9.3 Coordonnateur du CLS

Le coordonnateur du CLS est mis à disposition par la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Il a pour mission :

- D'animer le CLS et de faire le lien entre les différentes instances, de participer à la coordination entre les acteurs du contrat ;
- De favoriser les échanges entre les acteurs locaux, d'animer les dynamiques territoriales et/ou partenariales ;
- D'organiser les réunions du Comité de Pilotage et du Comité Technique, notamment en préparant les supports nécessaires ;
- D'accompagner les porteurs d'actions, en tant que de besoin, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d'actions du CLS ;
- De veiller à la bonne articulation entre les actions d'un axe stratégique ou avec d'autres dispositifs proches ;
- D'assurer le suivi des indicateurs, de proposer des outils d'évaluation du CLS (en particulier évaluation de la gouvernance, de la participation des usagers, ...) ;
- De réaliser le rapport d'activité annuel ;
- D'assurer la saisie sur OSCARS des actions du CLS portées par la collectivité, et de promouvoir l'utilisation de l'outil OSCARS auprès des partenaires porteurs d'actions dans le CLS.



A Pré-En-Pail-Saint-Samson
le 12/07/2022

La Déléguée Territoriale de la Mayenne,

Valérie JOUET

La présidente de la Communauté de
Communes du Mont des Avaloirs,

Diane ROULAND



ANNEXE 1 : Récapitulatif des Fiches actions

Fiche Action n°	Intitulé de l'action	Pilote(s)	Action nouvelle ou action valorisée
Axe 1	Renforcer l'accès aux soins		
FA 1	Soutenir – Accompagner les projets de santé des professionnels du territoire	MSP Villaines-Javron Hôpital local Professionnels de santé CPTS	Action nouvelle
FA 2	Favoriser la venue de professionnels de santé sur le territoire : faire connaître le territoire et le rendre attractif	CPTS CCMA	Action valorisée
FA 3	Mise en place de séjours découvertes du territoire auprès des professionnels de santé étudiants / internes (avec que médecine générale)	CPTS Hôpital local CCMA	Action valorisée
Axe 2	Encourager les démarches autour du « bien vieillir »		
FA 4	Développer une dynamique entre les acteurs intervenant auprès des personnes âgées de territoire et faciliter les échanges interprofessionnels	Hôpital local CCMA MSP Villaines-Javron	Action nouvelle
FA 5	Rendre visible l'offre à destination des personnes âgées sur le territoire	Maison Départementale de L'Autonomie CCMA	Action valorisée
FA 6	Accompagner et soutenir le maintien à domicile sur le territoire	Hôpital local EHPAD ADMR ASSMADONE	Action nouvelle
FA 7	Développer une dynamique autour de la question des aidants et réaliser une étude sur les dispositifs d'aides aux aidants existants sur le territoire	MDA	Action nouvelle
FA 8	Développer et promouvoir le parcours résidentiel et des structures non médicalisées	CCMA	Action nouvelle
FA 9	Encourager le recrutement et promouvoir les métiers du maintien à domicile	CCMA	Action valorisée

Axe 3	Développer des actions de promotion de la santé		
FA 10	Promouvoir la pratique de l'activité sportive pour tous	Nord May'âge MSP Villaines-Javron CPTS	Action nouvelle
FA 11	Promouvoir les bienfaits du vélo sur la santé	MSP Villaines-Javron CPTS	Action nouvelle
FA 12	Mobiliser les différents partenaires à la participation du mois sans tabac	CCMA MSP CPTS	Action nouvelle
FA 13	Maintenir l'information concernant les conduites à tenir face à la pandémie de covid-19	CCMA CPTS	Action valorisée
Axe 4	Prévenir les addictions et préserver la bonne santé mentale de la population		
FA 14	Organiser des actions pour la semaine de prévention en santé mentale	UNAFAM CPTS Coll. Santé mentale 53	Action nouvelle
FA 15	Soutenir – Accompagner les projets des acteurs en santé mentale du territoire	CMP CPTS MSP Villaines-Javron UNAFAM CCMA	Action nouvelle
FA 16	Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale	UNAFAM CCMA CMP	Action nouvelle
FA 17	Accompagner et valoriser la poursuite des programmes existants de préventions et des addictions	MSP Villaines-Javron CMP CHNM UNAFAM CSAPA MSA	Action valorisée

Axe 5	Promouvoir des actions en faveur d'un environnement favorable à la santé		
FA 18	Sensibiliser autour de la qualité de l'air intérieur et du Radon	CCMA	Action nouvelle
FA 19	Développer un urbanisme favorable à la santé pour améliorer le cadre de vie	CCMA	Action nouvelle



ANNEXE 2 : Fiches actions pour chacune des actions du CLS

AXE 1 : Renforcer l'accès aux soins	
OBJECTIF GENERAL : Renforcer l'offre de soins sur le territoire	
Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	<p>Dès la fin des années 2000, professionnels de santé et élus locaux, conscients des difficultés à l'installation de nouveaux professionnels de santé, se sont entendus pour concevoir et construire des équipements Maisons Pluriprofessionnelles de santé.</p> <p>C'est ainsi que trois équipements ont été construits et conçus par et pour les professionnels de santé sur les communes de Pré en Pail Saint Samson, Saint Pierre des Nids et Villaines la Juhel.</p> <p>Des projets de santé par sites ont été travaillés. Le projet de santé de l'équipe pluriprofessionnelle de Villaines la Juhel en collaboration avec le médecin de Javron les Chapelles a abouti à une SISA.</p> <p>L'offre ambulatoire du territoire est composée de médecins généralistes, de chirurgiens-dentistes, d'infirmiers, de pédicures podologues, de kinésithérapeutes, d'orthophonistes, psychologue, ostéopathe, d'un laboratoire d'analyse médicale, suivant les secteurs et en fonction des collaborations entre équipes pluridisciplinaires.</p> <p>Le recours aux urgences est orienté majoritairement vers les hôpitaux d'Alençon (41%) et de Mayenne (39%). Le territoire compte sur une permanence d'ambulances et le pôle infirmier du SDIS installés à Javron les Chapelles.</p> <p>L'offre de second recours n'est pas présente sur le territoire, la patientèle se déplace vers les pôles urbains de Mayenne, Alençon, Le Mans voire Caen ou encore Rennes.</p> <p>L'hôpital local de Villaines la Juhel fait part de difficultés en termes de recrutement et les établissements médico-sociaux aussi.</p> <p>La CPTS du Nord Est Mayenne est en cours de construction.</p> <p>Aujourd'hui, la situation des professionnels de santé de proximité reste fragile au regard des départs à la retraite des médecins généralistes. Toutefois, deux médecins se sont installés depuis 2021 et un projet d'installation est en cours.</p> <p>Notons que depuis 2008, les médecins de Villaines la Juhel, Javron les Chapelles, Saint Pierre des nids et de Bais, se sont organisés afin d'accueillir chaque semestre un jeune interne de la faculté de médecine d'Angers.</p> <p>La collectivité a soutenu les professionnels en facilitant l'accueil des jeunes internes par la mise à disposition de logements meublés et confortables. Initiative reconnue et populaire à la faculté de médecine, les médecins en devenir apprécient les conditions de stage du territoire.</p>



Action 1.1 : Soutenir – Accompagner les projets de santé des professionnels du territoire		
Thématique / Modalité d'action	<p>Il est question de soutenir les professionnels de santé dans leurs projets d'organisation des soins de 1^{er} recours pour améliorer et diversifier l'offre de soins ambulatoires sur la Communauté de communes.</p> <p>Améliorer l'attractivité du territoire en soutenant, accompagnant l'émergence de nouveaux modes d'organisation.</p>	
Objectifs opérationnels	Soutenir et accompagner les professionnels dans le renforcement des projets de santé existants, soutenir et accompagner ceux qui souhaitent réfléchir et évoluer vers des nouveaux modes d'organisation et de coopération, susceptibles d'attirer de nouveaux professionnels.	
Description de l'action	<p>Recrutement d'un coordonnateur pour accompagner la construction d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé.</p> <p>Aide aux conjoints des nouveaux professionnels de santé à trouver un emploi. Faire valoir des espaces de co-working et de tiers lieux, dans leur possibilité d'accueil.</p> <p>Créer les situations favorables aux consultations en télémédecine sur le territoire.</p>	
Public cible	Professionnels de santé	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : MSP Villaines-Javron Hôpital local Professionnels de santé CPTS	Type de moyens engagés : Coordinateur CPTS
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : Agence Régionale de Santé (ARS) Union Régionale des Professionnels de santé (URPS) Conseil Départemental Collectivités CPAM Etablissement médico sociaux Associations prévention, aide à la personne ...	Type de moyens engagés : Mise à disposition d'ingénierie, d'outils de communication...
Calendrier prévisionnel	Première rencontre d'interconnaissance 2021 Toute la durée du CLS	
Coût total de l'action	Coordinateur CPTS 1ETP	

Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS CPAM Programmes de financements (AAP, Contrats à venir ...)	Montant prévisionnel dédié à l'action : 30 000 € à la création 50 000 €/an
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de projets formalisés Nombre de projets soumis aux financeurs Nombre de projets mis en place Nombre de maisons médicales intégrant une MSP sur le territoire Indicateurs qualitatifs : Facilité des échanges avec les partenaires	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Une réflexion est menée sur le territoire par les professionnels de santé pour mettre en œuvre une Communauté Professionnelle, depuis 2021, en lien avec la MSP. Les professionnels ont déjà repéré les actions déployées répondant aux exigences du cahier des charges de la CPAM	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Il s'avère nécessaire de recruter un coordonnateur pour accompagner les professionnels d'autant plus que la mise en place d'organisations de coopération mobilise des professionnels dont l'activité est déjà saturée. Le cahier des charges de la CPAM doit être respecté (protocole de collaboration, actions de prévention ...)	

Action 1.2 : Favoriser la venue de professionnels de santé sur le territoire : faire connaître le territoire et le rendre attractif

Thématique / Modalité d'action	<p>Le diagnostic de santé souligne les problèmes de démographie des professionnels de santé avec la difficulté de trouver tant des remplaçants que des successeurs.</p> <p>Depuis plus de 10 ans les médecins se sont organisés pour accueillir des stagiaires internes de médecine générale et la Communauté de communes les accompagne en mettant à la disposition de leurs stagiaires des logements meublés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accueil des internes de premier niveau depuis le 01/04/2008 et SASPAS Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée, depuis 2017. Accueil sur St Pierre des Nids, Villaines Javron. <p>Ces accueils sont des leviers pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en avant la pratique médicale en milieu rural, - valoriser l'intérêt du territoire et son sens de l'accueil, - faire reconnaître le niveau des équipements dédiés aux professionnels de santé et participer à leur amélioration. <p>Afin de faire évoluer cette action, il s'avère nécessaire de faire le bilan de ces dernières années (les stagiaires ne s'installent pas sur le territoire à l'issue de leurs stages) et d'analyser les demandes, les attentes des jeunes internes et professionnels de santé en devenir.</p> <p>Par ailleurs, les professionnels de santé sont soutenus par les collectivités, communes et communauté de communes afin d'accompagner l'installation de leur successeur potentiel. C'est ainsi que des logements appartenant aux collectivités sont rendus disponibles si nécessaire et que la mise à disposition des locaux professionnels au sein des MSP est aménagée durant la première année d'installation.</p>
---------------------------------------	--

Objectifs opérationnels	Identifier une personne référente, interlocuteur en charge de faciliter, d'orienter les stagiaires, capable d'ajuster et d'émettre les propositions d'ajustements aux différents partenaires.	
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - valoriser la pratique médicale en milieu rural, - mettre en avant la qualité de la collaboration, - valoriser l'intérêt du territoire et son sens de l'accueil, - valoriser les équipements mis à la disposition des professionnels de santé. - Réaliser un questionnaire de besoins 	
Public cible	Stagiaires et internes en médecine Professionnels de santé libéraux	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p style="text-align: center;">CPTS</p> <p>En partenariat avec la communauté de communes sur les hébergements et la mise à disposition des locaux professionnels</p>	<p>Type de moyens engagés :</p> <p>Le coordinateur CPTS et 1 agent CCMA accompagnateur dans l'organisation des moyens à mettre en œuvre (logements, visites de territoire, rencontres cadres d'entreprises ...)</p> <p>Mise à disposition de logements meublés dédiés aux stagiaires médecins et professionnels paramédicaux</p>
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	<p>Structures identifiées :</p> <p>Les professionnels de santé L'hôpital local ARS URPS Facultés de médecine Conseil Départemental</p>	<p>Type de moyens engagés</p> <p>Temps passé par l'animateur CPTS et l'agent CCMA pour accompagner les actions</p>
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	
Coût total de l'action	<p>Loyers des logements sur une année</p> <p>Coordinateur CPTS</p> <p>ETP agent CCMA : 0.15 ETP/an</p>	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	<p>Financeurs potentiels :</p> <p>ARS</p> <p>Programmes de financement : AAP, Contrats ...</p>	<p>Montant prévisionnel dédié à l'action :</p> <p>10 000 €/an</p>

	CCMA	
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de logements mis à disposition Nombre de stagiaires et internes reçus Nombre de médecins s'installant sur le territoire après un ou plusieurs stages Nombre de professionnels libéraux accueillis	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Démarche déjà installée et expérience généralement appréciée par les étudiants en médecine.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Attractivité du territoire pour les internes et les stagiaires Mobilisation des professionnels dont l'activité est déjà saturée.	
Action 1.3 : Mise en place de séjours découvertes du territoire auprès des professionnels de santé étudiants / internes (médecine générale)		
Thématique / Modalité d'action	Des offres de séjours découverte à proposer afin de mettre en lumière le territoire. La CCMA peut organiser en collaboration avec les médecins, les professionnels de santé intéressés, un séjour découverte : évaluer avec les médecins la faculté vers laquelle inscrire ce projet, proposer une organisation permettant à la fois de faire découvrir « le bien vivre » sur le territoire et la pratique médicale en milieu rural avec des équipements et des structures performantes (SISA).	
Objectifs opérationnels	Améliorer l'attractivité du territoire en facilitant l'expérimentation de l'exercice en milieu rural par des étudiants en médecine.	
Description de l'action	Organiser en collaboration avec les médecins un séjour découverte du territoire avec des activités atypiques (parapente, ULM ...) pour des internes en cours de formation. Identifier la faculté, et la promotion la plus appropriée. Organiser un séjour thématique et professionnalisant.	
Public cible	Stagiaires professionnels de santé et internes en médecine Professionnels de santé libéraux	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CPTS Hôpital local	Type de moyens engagés : 1 agent CCMA accompagnateur dans l'organisation des actions

	CCMA	souhaitées par les médecins + du temps d'animation Mise à disposition de logements meublés dédiés aux stagiaires médecins (l'un est intégré à l'un des équipement MSP).
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : Les professionnels de santé qui sont aux côtés des médecins Facultés de médecine	Type de moyens engagés : Temps passé par l'agent CCMA pour accompagner les actions
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	
Coût total de l'action	Un séjour annuel offert : 3000 € pour 10 étudiants	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CCMA	Montant prévisionnel dédié à l'action : 3000 €/an
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de stagiaires et internes reçus	
	Indicateurs qualitatifs : Retours des stagiaires par un questionnaire de satisfaction	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Démarche déjà installée et expérience généralement appréciée.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Disponibilité des stagiaires et internes Mobilisation des professionnels dont l'activité est déjà saturée	



AXE 2 : Encourager les démarches autour du « bien vieillir »

OBJECTIF GENERAL : Accompagner le bien vieillir et notamment le maintien à domicile sur le territoire

<p>Rappel des constats / contexte l'axe stratégique</p>	<p>Favoriser le bien-vieillir à domicile est un enjeu sociétal. 80 % des personnes âgées souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. La réponse aux attentes de cette part importante de la population doit permettre d'appréhender différemment la prise en charge des personnes âgées.</p> <p>L'offre à destination des personnes âgées se structure autour de l'aide à domicile et des hébergements permanents des 4 EHPAD situés sur les communes de Javron les Chapelles, Pré en Pail Saint Samson et Villaines la Juhel. A ces établissements s'ajoutent les Services Soins Infirmiers à Domicile et un service de Soins de Suites et de Réadaptation qui est installé à l'hôpital de Villaines la Juhel. Seul le quartier dit du « clos fleuri » à Javron les Chapelles, issu d'un projet de la mairie et de l'ADMR, représente une offre alternative à l'hébergement permanent en EHPAD.</p> <p>L'accueil séquentiel est par ailleurs peu présent sur le territoire de la CCMA, si ce n'est sous la forme d'un accueil temporaire classique.</p> <p>Aujourd'hui, le territoire est aussi mobilisé dans le soutien de ses aînés par le biais de la fédération des ADMR qui propose des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile qui intervient sur l'ensemble du territoire. Ces SAAD accompagnent les personnes âgées ou en situation de handicap dans les gestes et les activités de la vie quotidienne. Ces services sont complétés par des systèmes de portage de repas à domicile sur l'ensemble des communes, pris en charge soit par les fédérations locales de l'ADMR soit par la collectivité.</p> <p>Les aînés peuvent aussi compter sur les CCAS des mairies qui maintiennent le lien avec les personnes âgées. Par le repérage des personnes âgées isolées, les CCAS peuvent relayer les messages de prévention. Les CCAS ont actionné ce levier durant la crise du sanitaire du confinement jusqu'à la campagne de vaccination.</p> <p>La lutte contre l'isolement sur le territoire rejoint les objectifs de l'Etat et du Département de soutien au maintien à domicile. Cette offre est dispensée par l'aide à domicile réalisée principalement par l'ADMR, le soin à domicile est réalisé quant à lui par l'association de soins infirmiers ASSMADONE et le service de soins de suite de l'hôpital local de Villaines la Juhel. En ce qui concerne l'Hospitalisation à Domicile (HAD), celle-ci est réalisée par l'hôpital d'Alençon.</p> <p>La mise en réseau des partenaires et l'orientation des personnes âgées en perte d'autonomie est réalisée par la Maison Départementale de l'Autonomie qui a remplacé les anciens Centre d'Information et de Coordination gérontologiques (CLIC). Les acteurs de la CCMA s'appuient sur les réseaux départementaux de coordination de la MDA pour l'orientation et la gestion des cas complexes. A ceci, s'ajoute la plateforme PALEX qui appuie les professionnels de santé mais aussi les professionnels travaillant avec les personnes âgées.</p>
--	---

Action 2-1 : Développer une dynamique entre les acteurs intervenant auprès des personnes âgées du territoire et faciliter les échanges interprofessionnels

Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	Les acteurs établissent plusieurs constats : <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'identifier l'ensemble des dynamiques existantes au vu de leur caractère parfois ponctuel et de la pluralité des acteurs, - L'identification des dynamiques et leur coordination permet d'impulser les conditions favorables au maintien de l'autonomie des personnes âgées dans un principe d'équité territoriale et d'une « bonne information » 	
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...) <p>Accompagner le bien vieillir c'est notamment améliorer la coordination entre les acteurs qui interviennent, renforcer l'organisation territoriale qui favorise le parcours santé de la personne âgée en répondant à ses besoins tant en institution qu'à domicile.</p> <p>Un travail avec les gestionnaires de ces services sera à organiser en ce sens.</p>	
Objectifs opérationnels	Fluidifier le parcours de la personne âgée. Identifier les acteurs adéquats et faciliter les échanges interprofessionnels. Avoir un recensement exhaustif des acteurs du territoire et des acteurs du territoire.	
Description de l'action	Recenser les acteurs, les structures et les missions dans le champ des services et de la santé des personnes âgées. Mise en place d'initiatives : « portes ouvertes » ; infos relais dans les pharmacies ; auprès des professionnels de santé	
Public cible	Structures et professionnels intervenant auprès des personnes à risque de perte d'autonomie et leurs familles.	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : Hôpital local Communauté de communes MSP Villaines-Javron	Type de moyens engagés : Information / Communication
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : CCAS Maison de l'Autonomie SISA Villaines-Javron / CPTS Hôpital local ADMR EHPAD Professionnels de santé	Type de moyens engagés : Mise à disposition de personnel (référent) Mise à disposition de locaux

Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	
Coût total de l'action	0,15 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS Conseil Départemental CCMA	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de participants Niveau d'avancée du/des projets Choix d'un porteur	
	Indicateurs qualitatifs : satisfaction sur la qualité de la coordination	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Coordination MAIA, Maison De l'Autonomie et PALEX déjà installés sur le territoire.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Nécessité d'exhaustivité et veille à tous les changements. Vigilance sur la nécessité de diffuser l'information à l'intégralité des professionnels de santé du secteur.	
Action 2.2 : Rendre visible l'offre à destination des personnes âgées sur le territoire		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...) L'offre à destination des personnes âgées sur le territoire est aujourd'hui diverse : ehpad, soins de suites, services infirmiers, aide et accompagnement à domicile, téléassistance, portage de repas, protection juridique ... Des informations sont disponibles à différents endroits : <ul style="list-style-type: none"> - Maison départementale de l'autonomie (MDA) : APA, Aide sociale, CMI - MAIA et gestion de situations complexes - Centre Départemental de la Solidarité (CDS) - Centre communal d'Action sociale (CCAS) - Maison des Services Au Public (MSAP) 	

	<p>Qu'il s'agisse d'une aide ponctuelle ou des installations de maintien à domicile, les patients et leur famille doivent pouvoir identifier les différentes possibilités qui s'offrent à eux.</p> <p>La centralisation des informations est à étudier du fait de la multiplicité des lieux d'information actuels afin d'aider les usagers dans leurs démarches, une structuration intercommunale d'action sociale n'étant pas existante actuellement.</p>	
Objectifs opérationnels	Permettre aux habitants souhaitant s'informer sur les services à destination des personnes âgées d'accéder facilement à l'information.	
Description de l'action	Mise en place d'une réflexion collective autour des outils à mettre en place pour faciliter l'accès à l'information.	
Public cible	Personnes âgées et leur familles	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : Maison Départementale de L'Autonomie CCMA	Type de moyens engagés : Mise à disposition de moyens humains Elaboration d'outils d'informations papier/ numérique
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : ADMR Hôpital local EHPAD Services de soins à domicile Infirmiers professionnels de santé Pharmacies PALEX	Type de moyens engagés : Mise à disposition de moyens humains
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	
Coût total de l'action	0,15 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS CD CCMA CCAS	Montant prévisionnel dédié à l'action : Outils d'informations : 5000 € sur la durée du Contrat

Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre d'initiatives mises en œuvre. Nombre de participants.	
	Indicateurs qualitatifs : Efficience de l'harmonisation de la communication : nombre d'utilisateurs informés	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Coordination des acteurs en cours de réalisation	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Veille à mettre en place pour repérer d'éventuels nouveaux acteurs ou services	
Action 2.3 : Accompagner et soutenir le maintien à domicile sur le territoire		
Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	Privilégier aussi longtemps que possible le maintien à domicile correspond aux aspirations d'un nombre croissant de personnes âgées. Aujourd'hui des accueils temporaires existent et font œuvre d'accueil séquentiel. Pour répondre aux besoins actuellement non couverts ou peu couverts sur le territoire, il s'agit de réfléchir à l'opportunité du développement de l'accueil séquentiel sur le territoire. Le travail doit conduire à la concrétisation de projets concernant l'accueil séquentiel.	
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...) Les 4 places en hébergement temporaire sont souvent utilisées comme une transition avant l'hébergement permanent. L'accueil séquentiel est un besoin identifié par les acteurs du territoire. La construction d'une offre cohérente nécessite un travail de groupe et de diagnostic permettant de pouvoir répondre au plus près de la réalité et des besoins du territoire. Un travail doit être alors mené de manière coordonnée afin de pouvoir construire une offre qui soit à la fois cohérente et efficace. Il convient d'élaborer un diagnostic des besoins du territoire concernant : <ul style="list-style-type: none"> - Des places d'accueil de nuit - Des places d'hébergement temporaire d'urgence et de répit 	



Objectifs opérationnels	Coordonner les acteurs autour d'un projet d'accueil séquentiel Mener un diagnostic des besoins du territoire Définir un projet d'accueil séquentiel	
Description de l'action	Constitution et animation du groupe projet. Définition des méthodes d'enquêtes pour définir la construction d'un diagnostic des besoins du territoire. Construction du projet et définition du/des porteurs	
Public cible	Personnes âgées du territoire concernées par l'accueil séquentiel	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : Hôpital local EHPAD ADMR ASSMADONE	Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : EHPADs Hôpital local ADMR SSIAD MDA ARS SISA CPTS	Type de moyens engagés : Moyens humains
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS pour la mise en place des projets retenus	
Coût total de l'action	Nombre de lits et moyens constants pour les projets retenus	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS Conseil Départemental	Montant prévisionnel dédié à l'action : Cout/lit en fonction du nombre de places déterminées Temps de coordination
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source,	Indicateurs quantitatifs : Nombre de projets réalisés Nombre de projets soumis aux financeurs	

<p>méthode de calcul, fréquence, durée, ...)</p>	<p>Indicateurs qualitatifs : Niveau d'avancée du projet. Recevabilité des projets par les financeurs</p>
<p>Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.</p>	<p>Groupe déjà constitué</p>
<p>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.</p>	<p>Une attention particulière devra être apportée sur les implications budgétaires des projets</p>
<p>Action 2.4 : Développer une dynamique autour de la question des aidants et réaliser une étude sur les dispositifs d'aide aux aidants existants sur le territoire</p>	
<p>Thématique / Modalité d'action</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...)</p> <p>Constat de souffrance et d'isolement des aidants. Besoin d'écoute important. Les aidants sollicitent de l'aide lorsqu'ils arrivent à « l'épuisement ».</p> <p>Besoin d'anticiper la souffrance des aidants et leur épuisement, cela nécessite que les professionnels soient formés et sensibilisés aux problématiques des aidants.</p> <p>Il existe des associations qui soutiennent les aidants en fonction de la pathologie de la personne accompagnée (ex : Alzheimer, Parkinson, etc.)</p> <p>La charge à porter par les aidants de personnes âgées dépendantes peut être trop importante en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du niveau élevé de la dépendance de la personne aidée et / ou l'aspect psychique de sa dépendance, • du manque d'information sur les recours possibles et les bonnes pratiques à adopter, • de l'articulation parfois difficile avec les intervenants professionnels. <p>La lourdeur de la charge peut avoir de multiples répercussions sur la vie des aidants : santé, vie professionnelle..</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Développer une coopération entre les acteurs en contact avec des aidants</p> <p>Créer du lien entre les acteurs, connaître les difficultés des aidants, anticiper l'épuisement des aidants (repérage précoce), partager l'information (formations, outils, ressources, etc.).</p> <p>Créer des outils ou actions de soutien aux aidants, répertorier les outils et dispositifs existants, identifier les besoins.</p> <p>Proposer une sélection d'outils « ressources » afin de développer une solution adaptée.</p>



Description de l'action	<p>Réunir les professionnels, associations et élus concernés par la problématique des aidants, afin de créer du lien et une culture commune, partager des informations sur les ressources existantes et favoriser l'orientation vers les ressources adéquates.</p> <p>Répertorier et analyser les outils et dispositifs existants afin de proposer une solution adaptée au territoire.</p> <p>Elaborer un répertoire destiné aux aidants, recensant les solutions de répit, les droits, etc.</p>	
Public cible	<p>Aidants familiaux.</p> <p>Professionnels, bénévoles et élus du territoire concernés par les problématiques des aidants</p>	
Secteur géographique	<p>CCMA</p>	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p style="text-align: center;">MDA</p>	<p>Type de moyens engagés :</p>
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	<p>Structures identifiées :</p> <p>Conseil Départemental ADMR SISA CPTS Hôpital local -EHPAD Soins de suites Professionnels médico-sociaux Professionnels de santé PALEX ASSMADONE Associations d'aide aux aidants Structures d'aides aux aidants existantes</p> <p>CARSAT Mutualité Sociale Agricole (MSA) Régime Social des Indépendants Caisses de retraite ...</p>	<p>Type de moyens engagés :</p>
Calendrier prévisionnel		
Coût total de l'action		



Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels :	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de réunions et personnes présentes, Actions menées, Réalisation de l'étude, Nombre de retours de la part des dispositifs existants.	
	Indicateurs qualitatifs : Investissement et participation des acteurs, Financement des actions, Participation active des dispositifs existants (transmission des données).	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Communication déjà construite	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		
Action 2.5 : Développer et promouvoir le parcours résidentiel et les structures non médicalisées		
Thématique / Modalité d'action	<p>Les situations de vie des personnes âgées sont très différentes selon les individus. L'état de santé peut faire apparaître sur le temps un certain degré de dépendance ou une apparition de difficultés liés à la mobilité ou aux problèmes de santé.</p> <p>A ceci, s'ajoutent les désirs des personnes âgées et de leurs familles qui ont leurs propres exigences en termes d'hébergement.</p> <p>Sur le territoire de la CCMA, il y a peu d'offres d'hébergement/logement alternatives entre le domicile et l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.</p> <p>Quelques formes alternatives à la prise en charge d'hébergements en EHPAD existent, d'une part le développement du maintien à domicile et d'autre part, le quartier de logements adaptés à Javron les Chapelles.</p> <p>Il semble pertinent de réfléchir à l'accès des personnes âgées à un mode d'hébergement adapté (maintien à domicile, logement adapté, foyer logement, EHPAD etc.) sur tout le territoire.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ...</p>	
Objectifs opérationnels	<p>Renforcer la connaissance des besoins de logement des seniors</p> <p>Informers sur les travaux d'adaptation (programme ANAH par exemple)</p> <p>Travailler les alternatives innovantes d'hébergement (en lien avec les financeurs)</p>	

	Adapter et diversifier l'offre de logements aux besoins Développer des lieux de vie alternatifs et intergénérationnels	
Description de l'action	Evaluer les besoins des personnes âgées Sensibiliser sur les travaux d'adaptation fonctionnelle dans les logements. Permettre aux maitres d'ouvrages d'accéder aux informations nécessaires et aux diagnostics des besoins du territoire en matière de résidence afin de faciliter l'émergence de dispositifs manquants : projets de résidences, de foyers ou de logements adaptés...	
Public cible	Familles concernées Maitres d'ouvrages habitat	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : Collectivités CCMA	Type de moyens engagés : OPAH de territoire
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : Personnes âgées et leurs aidants ADMR Mairies / CCAS Acteurs associatifs Porteurs de projets EHPAD Hôpital Bailleurs sociaux Partenaires institutionnels (CD53, ARS, CARSAT, Mutuelles ...)	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	
Coût total de l'action		
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CARSAT ANAH ARS Collectivités	Montant prévisionnel dédié à l'action : Interventions ergothérapeute Moyens humains coordination
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source,	Indicateurs quantitatifs : Nombre de projets portés Nombre de projets réalisés	

méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction de la coordination entre les partenaires Degré de satisfaction des usagers
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Projets souhaités par les municipalités Intérêt du territoire sur le sujet
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Adéquation des projets proposés aux besoins identifiés
Action 2.6 : Encourager le recrutement et promouvoir les métiers du maintien à domicile	
Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	35 % de la population de la CCMA est âgée de plus 60 ans, les besoins de professionnels « aides à domicile » ou de soins adaptés sont d'autant plus importants. La formation et les recrutements doivent être adaptés aux besoins des différents partenaires et professionnels concernés. Les 4 EHPAD du secteur, l'hôpital local et les fédérations ADMR font état aujourd'hui de difficultés de recrutement. Il apparaît important de susciter les vocations en faisant la promotion et en facilitant l'accès aux formations.
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Parcours (personnes âgées, personnes vivant avec un handicap ou un trouble psychique, personnes vivant avec une maladie chronique, personnes en situation de précarité, ... En lien étroit avec les professionnels de santé du territoire, les services de la collectivité peuvent être mobilisés - 2 guichets France Services sur le territoire qui peuvent être relais informations et orientations au public. (Retour ou accès à l'emploi.) Dans ce cadre les guichets France Service organisent des « rencontres de l'emploi ». - Encourager une réflexion avec les organisations professionnelles concernées du territoire pour construire un parcours de formation/recrutement local
Description de l'action	Sensibilisation des agents France Service à la problématique de recrutement dans les métiers des aides à domicile et aides-soignants. Organisation d'évènements liés au recrutement dans ce secteur. Collaboration active avec les organisations professionnelles concernées Mobilisation d'organismes de formation pour un parcours local Liens avec les collèges pour promouvoir les métiers du soin
Public cible	Organisations professionnelles Demandeurs d'emploi

Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CCMA	Type de moyens engagés : Moyens humains
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : Pôle emploi Mission locale Organismes de formations EHPAD Hôpital local ASSMADONE ADMR CPTS	Type de moyens engagés : Moyens humains Mise à disposition de locaux
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	
Coût total de l'action	0,2ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : Région Pôle emploi	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de personnes orientées vers les métiers concernés Nombre de projets portés Nombre de formations proposées Nombre de personnes ayant un emploi dans l'aide à domicile ou en tant qu'aide-soignant	
	Indicateurs qualitatifs : Evaluation des besoins du secteur. Type d'actions mises en œuvre Retour des participants	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Démarches déjà entamées Demande importante de la part des employeurs Possibilité de proposer des emplois aux métiers diversifiés	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Attractivité des métiers
---	--------------------------

AXE 3 : Développer des actions de promotion de la santé	
OBJECTIF GENERAL : Renforcer la promotion de la santé et la prévention	
Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	<p>Les collectivités locales, les associations, les professionnels de santé, la Maison Pluriprofessionnelle de Santé sont actuellement porteurs de projets de prévention. Cependant, le territoire souffre de l'absence de certaines structures importantes. Il n'y a pas de permanences de la Maison des Adolescents, les habitants doivent se rendre à Mayenne pour pouvoir accéder à ses services. Le CSAPA n'assure pas de permanence sur le territoire mais intervient par le biais de ses équipes mobiles, assurant ainsi un suivi des patients.</p> <p>La promotion de la santé, telle que définie par la charte d'OTTAWA, « passe par la participation effective et concrète de la communauté à la fixation des priorités, à la prise de décision et à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de planification en vue d'atteindre une meilleure santé ». Le citoyen est ainsi considéré comme acteur de sa santé.</p> <p>Si les actions rayonnant autour de la CCMA ne sont pas des actions de prévention à proprement parler, les aménagements ont des impacts sur la santé des habitants et sont des leviers sur les déterminants de santé de la population. Au travers de l'axe qualité de vie du projet de territoire de la communauté de communes, la CCMA s'est donnée pour objectif de développer des actions et des infrastructures sur le territoire pouvant permettre de maintenir la population en bonne santé.</p> <p>Au travers de cet axe, la CCMA travaille activement sur la bonne santé de l'enfant, d'abord par l'offre d'activité mais aussi une attention particulière autour de la parentalité, enjeu majeur de la santé de l'enfant et du bien-être des familles.</p> <p>En 2019, 108 associations et clubs ont été recensés. Le territoire comptait 164 équipements sportifs. L'activité physique est un déterminant de santé central dans le maintien en bonne santé et la prévention des maladies. L'encouragement à la pratique sportive est conseillé en prévention primaire et secondaire. L'Organisation Mondiale de la Santé formule une série de recommandations sur les pratiques du sport.</p> <p>Dans son objectif de transition écologique, la CCMA a développé un plan vélo et un plan piéton pour encourager la multimodalité des moyens de transports et particulièrement les mobilités actives (tout mode de déplacement non motorisé). De plus, plusieurs équipements sportifs existent sur le territoire, chacun des quatre pôles est doté d'une salle de sports et deux piscines sont sur le territoire. Ce contexte rend favorable la promotion de la santé par l'activité physique.</p> <p>En s'appuyant sur l'expertise des professionnels de santé, le diagnostic a pu mettre à jour certaines caractéristiques particulières de l'état de santé de la population du territoire. Ces chiffres ont permis de révéler un taux</p>



	<p>important de patients porteurs de maladies neurocardiovasculaires et de diabète.</p> <p>Ainsi, les acteurs professionnels, associatifs et élus ont pu partager leur connaissance du territoire au sujet de la prévention pour souligner la situation précaire des ménages isolés et des couples mono parentaux. Le diagnostic a révélé la surreprésentation, en particulier à Villaines la Juhel, de ménages composés d'une seule personne ou d'un parent seul avec enfants.</p> <p>Le parc de logement est en grande partie ancien et une part importante des logements est la propriété des habitants. L'entretien des logements est à la charge des propriétaires dont les revenus moyens sont faibles. Les coûts des travaux représentent dès lors un frein certain à la rénovation des logements.</p> <p>De plus, les professionnels de santé ont formulé des inquiétudes autour des conduites addictives. Cette problématique fait aussi partie des observations des différents acteurs qui ont évoqué les comportements addictifs (alcool, stupéfiants, écrans), notamment, des personnes isolées.</p>
<p>Action 3.1 : Promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive pour tous</p>	
<p>Thématique / Modalité d'action</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement</p> <p>Le 30 décembre 2016, un décret a été promulgué ; il précise les conditions de dispensation d'une activité physique adaptée à certaines personnes malades, permettant ainsi de prescrire le sport sur ordonnance.</p> <p>La pratique sportive sur ordonnance doit se développer sur des lieux adaptés mais aussi avec des professeurs sportifs formés aux pratiques sportives particulières suivant l'état de santé du patient.</p> <p>Pour cela il faut donc à la fois des lieux adaptés, du matériel adapté et du personnel formé. L'installation des maisons sport santé permet notamment de répondre à ces besoins.</p> <p>Le territoire est déjà fort d'un maillage sportif associatif qui comprend parmi eux des professeurs formés au sport santé et certains sont formés aux Activités Physiques Adaptées, préalable au suivi des personnes ayant une ordonnance de sport santé.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Avoir des structures adaptées pour réaliser des séances sport santé. Augmentation du nombre de prescriptions de sport sur ordonnance</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Certaines conditions physiques ou pathologies peuvent être un frein à la pratique du sport. La non pratique du sport peut également être due à des habitudes ayant renforcé la sédentarité.</p> <p>Des ateliers adaptés mis en place pour répondre à ces problématiques Des professeurs APA mobilisés pour animer ces ateliers.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Habitants CCMA</p>

Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : Nord May'âge MSP Villaines-Javron CPTS	Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : CCMA Associations sportives du territoire CDOS de la Mayenne Association ELAN CPTS	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Fin 2022 – 2023	
Coût total de l'action	800 € A 3000 €	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CDOS ARS	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de personnes orientées sur le sport sur ordonnance Nombre de personnes maintenant une pratique sportive à l'issue du suivi sport santé.	
	Indicateurs qualitatifs : Retour des associations partenaires Questionnaire de satisfaction auprès des usagers	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Recensement des associations récent Certaines associations se sont déjà inscrites dans des démarches sport santé.	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Public parfois d'autant plus éloigné du sport depuis le confinement Communication auprès des professionnels de santé	
Action 3.2 : Promotion des bienfaits du vélo sur la santé		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement La part modale de la pratique cycliste a été diagnostiquée sur le territoire et s'est révélé être faible (2%) comme dans la plupart des territoires ruraux. En	

	<p>parallèle 2 habitants sur 3 se situent à moins de 20 minutes des principaux pôles d'intérêts.</p> <p>La pratique du vélo pourrait être plus répandue sur le territoire. Comme toute pratique sportive, sa pratique est un déterminant de santé important dans la prévention des maladies cardiovasculaires.</p> <p>Le diagnostic de santé a relevé une part importante des maladies de type cardiovasculaires sur le territoire. La mise en œuvre d'actions en faveur des mobilités actives peut agir comme levier de prévention des ces mêmes pathologies.</p>	
Objectifs opérationnels	Informers la population de la CCMA des bienfaits des mobilités actives	
Description de l'action	<p>Organiser des rencontres publiques sur le sujet des bienfaits du vélo pour la santé.</p> <p>Impulser une dynamique et une réflexion sur l'ensemble du territoire sur les aménagements favorables à la santé notamment à travers le vélo.</p>	
Public cible	Habitants CCMA	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : MSP Villaines-Javron CPTS	Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : Associations sportives ARS	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	A définir / CTE	
Coût total de l'action		
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : Voir CTE	Montant prévisionnel dédié à l'action :



Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de personnes présentes Questionnaire sur la pratique du vélo ambitionnée après l'action	
	Indicateurs qualitatifs :	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Plan vélo de la CCMA	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Aménagements à rénover	
Action 3.3 : Mobiliser les différents partenaires à la participation du mois sans tabac		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement Le mois sans tabac est une campagne nationale et locale d'aide à l'arrêt du tabac. C'est sous le signe de l'élan collectif que les fumeurs sont invités à arrêter de fumer tous ensemble pendant 1 mois, en novembre. En 2019, selon santé-publique France, trois Français de 18-75 ans sur dix déclaraient fumer (30%) et un quart fumait quotidiennement (24%). Un mois sans tabac multiplie par cinq les chances d'arrêter de fumer définitivement. Après 30 jours d'abstinence, la dépendance s'avère moins forte et les symptômes de manque (nervosité, irritabilité) sont moins présents.	
Objectifs opérationnels	Toucher un public plus large lors des opérations du mois sans tabac	
Description de l'action	Diffusion des supports de communication. Engager les partenaires du CLS dans la diffusion et la promotion du mois sans tabac. Mobiliser les moyens de communication pour le mois sans tabac	
Public cible	Habitants CCMA	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CCMA MSP Villaines-Javron CPTS	Type de moyens engagés :

Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : SISA Hôpital Local ADMR MFR MSA	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Novembre de chaque année	
Coût total de l'action	Veille et relai des actions 0,1 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CCMA ARS	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de partenaires engagés Nombre de personnes bénéficiaires des actions menées sur le territoire	
	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction des bénéficiaires	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Campagne connue du grand public	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Mobilisation des partenaires	
Action 3.4 : Maintenir l'information concernant les conduites à tenir face à la pandémie de covid-19		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement Durant la pandémie du covid-19, les professionnels de santé du territoire ont mobilisé leurs ressources avec l'aide de la collectivité et de l'ARS pour construire des centres de dépistage/consultation/vaccination : <ul style="list-style-type: none"> - Un centre covid durant la première vague à Villaines la Juhel - Un « drive covid » à Villaines la Juhel - Un centre de vaccination à Villaines - Une ligne de vaccination une fois par semaine à St Pierre des Nids La communauté de commune relaie les messages de prévention et les informations liées à la pandémie au travers de ses ambassadeurs covid.	

Objectifs opérationnels	Sensibiliser la population de la CCMA et alerter autour de la pandémie covid.	
Description de l'action	Participer aux formations ambassadeurs covid. Utiliser les réseaux de communication de la CCMA pour diffuser les informations liées à la pandémie. Faire le lien entre les professionnels de santé et les municipalités de la CCMA. Faciliter les actions des professionnels dans la gestion de la pandémie.	
Public cible	Population CCMA Elus CCMA Professionnels de santé CCMA	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CCMA CPTS	Type de moyens engagés : 36h d'accueil par un agent de la CCMA Prêt de matériel Prêt de locaux Valeur financière totale : 12 250 €
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : SISA Villaines-Javron CPTS Communes Professionnels de santé ARS	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Maintien de l'action	
Coût total de l'action	32 762,51 €	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS CCMA	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source,	Indicateurs quantitatifs : Nombre de vaccination réalisées Nombre de bénévoles mobilisés	

méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction des usagers
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Actions déjà engagées Réseau structuré
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Une population moins réceptive aux messages de prévention face à la COVID 19

AXE 4 : Prévenir les addictions et préserver la bonne santé mentale de la population

OBJECTIF GENERAL : Renforcer les réseaux et l'accès aux services en santé mentale

<p>Rappel des constats / contexte l'axe stratégique</p>	<p>L'offre de santé mentale est construite autour du Centre Médico Psychologique (CMP) installé à Villaines la Juhel et de la psychologue installée dans la maison de santé de la même ville. Viennent en appui de ces derniers les différentes associations spécialisées sur la thématique de l'addiction. La communauté thérapeutique Montjoie est installée à Pré en Pail, tandis que le RIAM se déploie aussi sur le territoire ainsi que des bénévoles d'Alcool assistance.</p> <p>Le recours aux soins en santé mentale se réalise dans les hôpitaux de Mayenne et d'Alençon. Il n'y a pas de Maison des Adolescents (MDA). Les jeunes souhaitant accéder à ces services se rendent à la MDA d'Ernée qui réserve un créneau (le mercredi) pour les jeunes du territoire de la CCMA.</p> <p>Le territoire est caractérisé par une faible densité de professionnels de santé. Il faut aussi tenir compte du vieillissement de la ressource médicale. Il y a donc un recours aux praticiens retraités mais aussi à des métiers tels que les Infirmiers en Pratique Avancée spécialisés en psychiatrie (IPA). A Mayenne il y a deux médecins retraités en renfort. Ce besoin se fait ressentir sur tous les services. La mutualisation d'un temps de psychiatre est envisagée par le CSAPA et la communauté de Montjoie mais la faible densité médicale freine ce recrutement.</p> <p>La crise sanitaire du covid-19, au travers des politiques de restrictions et de confinement, a pu créer des situations de détresse psychologique. Ces détresses, appelées médiatiquement « la vague psychiatrique du covid » ont entraîné une augmentation de l'activité des Centres Médico Psychologique, et notamment, celui de Villaines la Juhel.</p> <p>La MDA n'a pas constaté d'augmentation des sollicitations lors du premier confinement, en revanche une légère augmentation a été notée lors du second confinement. Depuis la fin de l'année 2020, la MDA fait face à une augmentation sans précédent des demandes de prises en charge.</p> <p>Le CMP partage le même constat et notamment avec le public jeune (moins de 20 ans) et âgé (plus de 65 ans). Pour Villaines la Juhel, il était question de plus de cinquante nouvelles demandes de début à mi-avril. A Pré en Pail, les patients s'orientent plus vers Alençon.</p>
--	---

	<p>La CCMA a mobilisé, durant la crise, des moyens matériels et logistiques afin de pouvoir faire face à la pandémie. Dans ce même élan, la CCMA a permis au CMP d'avoir accès à plus d'espaces pour leurs consultations.</p> <p>Réunis autour du groupe de travail thématique autour de la santé mentale, les acteurs professionnels et associatifs ont souligné l'importance de l'information.</p> <p>L'addiction est une problématique constatée sur le territoire de la CCMA par les professionnels de santé. Ce constat est partagé par le CMP et est l'objet principal des actions du CSAPA. Le CSAPA est présent pour le suivi en addictologie. Ils ont des équipes mobiles en addictologie (EMA) et se déploient sur le territoire. Ils ont notamment été sollicités par le collège de Pré en Pail St Samson. Ils ont aussi déployé, au sein du département santé publique du CHNM, une équipe mobile pour l'accès au soin en lien avec l'antenne solidarité. Cette équipe ne se substitue pas à la PASS (permanence d'accès aux soins de santé) qui travaille en complémentarité avec l'équipe mobile.</p> <p>La précarité est un facteur aggravant de l'état psychique de certaines personnes. L'UDAF se retrouve parfois être le dernier recours pour pallier aux situations de détresse psychologique, du fait de l'éloignement des équipes médicales.</p> <p>Villaines la Juhel connaît une problématique « familiale » particulière et des situations de précarité.</p> <p>Le recours à des professionnels libéraux est parfois limité par le coût de ces derniers, malgré une prise en charge éventuelle du reste à charge par les mutuelles.</p>
Action 4.1 : Organiser des actions pour la semaine de prévention en santé mentale	
<p>Thématique / Modalité d'action</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé mentale</p> <p>Le sujet de la santé mentale est parfois sensible voire tabou pour certaines personnes qui pourraient y être confrontées. De plus l'accès à l'information n'est pas toujours aisé.</p> <p>Les semaines de prévention en santé mentale sont organisées sur le territoire national et connaissent des traductions locales.</p> <p>Il y a une coordination de la semaine de prévention en santé mentale sur le département de la Mayenne qui organise l'évènement en collaboration avec les collectivités locales et les associations du champ d'action.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Proposer des contenus pour la semaine de prévention en santé mentale et participer à son animation.</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Réunir le groupe santé mentale du CLS pour identifier les axes à promouvoir au sein de la semaine de prévention en santé mentale en collaboration avec l'organisation générale de l'évènement.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Habitants CCMA</p>



Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : UNAFAM CPTS Coll. Santé mentale 53	Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : CMP SISA Villaines-Javron CPTS CSAPA UNAFAM CHNM CCMA	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Octobre 2021 : première réunion sur le sujet	
Coût total de l'action	Organisation et coordination des acteurs 0,1 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre d'actions proposées Nombre de participation aux animations Nombre d'élus mobilisés	
	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction sur la coordination. Degré de satisfaction des usagers	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Adhésion du groupe à promouvoir le travail autour de la santé mentale	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Représentation des troubles psychologiques par la population	

Action 4.2 : Soutenir – Accompagner les projets des acteurs en santé mentale du territoire	
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé mentale Le territoire comporte une structure, le CMP, une psychologue libérale et des équipes mobiles intervenant sur le territoire. Cependant, le lien entre les différents acteurs n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire. De plus, la connaissance et l'interconnaissance des services en santé mentale sur le territoire mérite d'être améliorée.
Objectifs opérationnels	Faciliter la coopération des professionnels de santé et des associations dans le champ de la santé mentale.
Description de l'action	Animer le groupe de travail autour de la santé mentale du territoire
Public cible	Professionnels de santé CCMA. Associations agissant autour de la santé mentale. CHNM
Secteur géographique	CCMA
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CMP CPTS MSP Villaines-Javron UNAFAM CCMA Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : SISA Villaines-Javron CMP CHNM UNAFAM UDAF53 CSAPA MSA Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS
Coût total de l'action	Organisation des partenaires, logistique 0,1 ETP

Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS UNAFAM CCMA	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de réunions organisées Nombre de participants Nombre de projets initiés Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction de la coordination	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Adhésion du groupe à promouvoir le travail autour de la santé mentale	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Vigilance particulière sur l'offre et l'organisation	
Action 4.3 : Sensibiliser les acteurs du territoire à la santé mentale		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé mentale Le réseau des acteurs en santé mentale n'est pas encore organisé de manière effective sur le territoire. Les acteurs du domaine et les professionnels de santé du territoire constatent un défaut sur la connaissance des réseaux concernant les réseaux de la santé mentale qui se déploient sur les communes de la CCMA.	
Objectifs opérationnels	Faire connaître les problématiques concernant la santé mentale et les acteurs en présence sur le territoire.	
Description de l'action	Identifier avec les acteurs locaux les besoins et les réseaux à mobiliser/informer	
Public cible	Acteurs associatif, professionnels et collectivités	
Secteur géographique	CCMA	



Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : UNAFAM CCMA CMP	Type de moyens engagés (<i>par exemple : moyens financiers, mise à disposition de personnel, mise à disposition de locaux, etc.</i>)
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : SISA Villaines-Javron CMP CHNM UNAFAM UDAF53 CSAPA MSA	Type de moyens engagés (<i>par exemple : moyens financiers, mise à disposition de personnel, mise à disposition de locaux, etc.</i>)
Calendrier prévisionnel	Toute la durée du CLS	
Coût total de l'action	0,1 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CCMA ARS	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre de communications diffusées Nombre de réunions organisées et participants Nombre d'élus mobilisés	
	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction sur la qualité de la coordination	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Adhésion du groupe à promouvoir le travail autour de la santé mentale	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		
Action 4.4 : Accompagner et valoriser la poursuite des programmes existants de prévention des addictions		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé mentale L'addiction est une problématique constatée sur le territoire de la CCMA par les professionnels de santé. Toutes les structures interrogées témoignent de cette problématique. De fait, des actions sont déjà	

	<p>envisagées sur ce sujet et notamment auprès du public jeune. Une attention particulière est aussi apportée aux liens entre l'addiction et la parentalité. La crise du covid-19 a aggravé les facteurs de risques liés à l'addiction. Un centre thérapeutique est installé sur le territoire de la CCMA. Des actions de prévention à destination du jeune public ont déjà été réalisées dans les collèges de la CCMA.</p> <p>Le sujet concerne l'ensemble du territoire et les différentes actions et possibilités doivent être coordonnées voire amplifiées afin de pouvoir couvrir d'une manière efficiente tout le territoire.</p>	
Objectifs opérationnels	Organiser la prévention aux addictions	
Description de l'action	<p>Recenser les différentes actions existantes au sein et hors du territoire. Organiser la diffusion et l'élargissement des campagnes de prévention autour des addictions.</p> <p>Communiquer au travers des réseaux de la CCMA</p>	
Public cible	Structures agissant dans le champ de la santé mentale	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	<p>Structure identifiée :</p> <p>MSP Villaines-Javron CMP CHNM UNAFAM CSAPA MSA</p>	Type de moyens engagés :
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	<p>Structures identifiées :</p> <p>SISA Villaines-Javron CMP CHNM UNAFAM UDAF53 CSAPA MSA</p>	Type de moyens engagés :
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	
Coût total de l'action	<p>Veille et relai des actions</p> <p>0,1 ETP</p>	

Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : CCMA ARS	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre d'acteurs identifiés Nombre d'actions maintenues ou non reconduites	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction du groupe de travail sur la communication réalisée	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Représentations de la santé mentale par la population	

AXE 5 : Promouvoir des actions en faveur d'un environnement favorable à la santé

Objectif général : Améliorer et préserver les espaces pour un environnement favorable à la santé

Rappel des constats / contexte l'axe stratégique	<p>Le territoire de la CCMA est caractérisé par un patrimoine naturel à préserver. Outre les bocages constitutifs des paysages mayennais, la CCMA est traversée par le parc Normandie-Maine et est un réservoir de biodiversité. Le parc agit pour la préservation de celui-ci mais aussi pour les questions liées à la santé et l'environnement. Deux autres associations se déploient sur la Mayenne et travaillent le sujet, l'association Synergies et le CPIE Mayenne Bas Maine.</p> <p>Lauréat de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) en 2015, la CCMA affiche l'ambition d'être autonome énergétiquement en 2050 et de réduire de 50% l'usage des énergies fossiles d'ici 2020. Pour cela différents projets autour du logement et du bâtiment (construction énergétique, rénovation), de l'énergie (consommation et production renouvelable), des mobilités durables, de la biodiversité et de l'économie circulaire ont été initiés. La dynamique engagée a permis de mobiliser les élus du territoire, une équipe projet, les acteurs locaux et partenaires.</p> <p>Dans la continuité de ces projets développés en lien avec la mobilité durable, le projet « Tous à bicyclette » de la CCMA a été labellisé France Mobilité en 2018.</p> <p>En 2020, la CCMA a participé à l'expérimentation nationale des Paiements pour Services Environnementaux rendus par l'activité agricole. Ce projet qui vise à préserver la biodiversité, la qualité de l'eau et favoriser le stockage carbone sur le territoire est lauréat en 2020, puis en 2021 des</p>
---	--

	<p>Appels à projet qui prévoient le financement des études et de la mise en œuvre de ce projet.</p> <p>Le territoire comporte un grand nombre d'habitations potentiellement indignes. L'enjeu de la rénovation et de la performance énergétique est donc un sujet important.</p> <p>De plus, dans cette question de la rénovation, le sujet du radon doit être pris en compte puisque presque l'intégralité de la CCMA est en zone à fort potentiel Radon.</p> <p>Plus globalement, la qualité de l'air intérieur est un enjeu de santé publique à considérer. Dans les bâtiments, les sources de pollution sont multiples et les polluants (dont le radon) peuvent s'accumuler que ce soit dans l'habitat ou dans les établissements recevant du public.</p>
Action 5.1 : Sensibiliser autour de la qualité de l'air intérieur et du radon	
<p>Thématique / Modalité d'action</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement</p> <p>La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. A contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, de l'irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, des vertiges, ou encore des allergies respiratoires et de l'asthme.</p> <p>Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur. Il est donc important de mettre en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur, que ce soit dans les logements ou dans les établissements recevant du public comme les écoles.</p> <p>Parmi les polluants de l'air intérieur, il est important de citer le radon. La majorité des communes de la CCMA est à potentiel moyen ou élevé vis-à-vis de ce gaz radioactif d'origine naturelle, de par la nature du sous-sol granitique sur le territoire.</p> <p>Dans certaines conditions, le radon peut s'accumuler dans les bâtiments (habitations et ERP) à des concentrations élevées.</p> <p>Il constitue le 2e facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. Cet accroissement du risque est proportionnel au temps d'exposition et à sa concentration dans l'air respiré.</p> <p>Certains ERP sont tenus de dépister le radon et, en cas de dépassement du niveau de référence, de mener des actions correctrices pour remédier à la situation.</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Faire prendre conscience des enjeux liés à la qualité de l'air intérieur et au radon et proposer des premières pistes de solutions pratiques</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Prévention / sensibilisation sur les enjeux à destination du public et des services techniques du territoire</p> <p>Ateliers sur les bonnes pratiques pour l'entretien des espaces intérieurs</p>

Public cible	Habitants Agents de la collectivité ERP	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée : CCMA	
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées : CCMA CPIE SYNERGIES CPTS SISA Collectivités ADEME ANAH DDT PTRE	
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS	
Coût total de l'action	0,2 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels : ARS CCMA	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : nombre d'élus et d'agents sensibilisés Nombre de foyers ayant reçu l'information	
	Indicateurs qualitatifs : Degré de satisfaction de la population ayant bénéficié de l'information.	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Présence d'un conseiller en rénovation. Plan Régional en Santé Environnementale	

Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.	Craintes liées aux éventuels coûts de rénovation.	
Action 5.2 : Développer un urbanisme favorable à la santé pour améliorer le cadre de vie		
Thématique / Modalité d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Prévention, promotion de la santé, santé environnement L'aménagement du territoire de la CCMA entraîne des conséquences sur la santé des habitants et affecte directement la qualité de vie. Des études sur les impacts sur la santé ou des aménagements facilitant l'utilisation des modes de transport actifs démontrent leurs effets bénéfiques sur la santé.	
Objectifs opérationnels	Sensibiliser les élus aux enjeux de l'urbanisme sur la santé. Transmettre les connaissances nécessaires aux élus et aux agents pour qu'ils puissent agir en matière d'aménagements favorables à la santé.	
Description de l'action	Informer les acteurs du territoire aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé par des réunions d'informations.	
Public cible	Elus. Agents de la collectivité	
Secteur géographique	CCMA	
Identification du responsable / porteur / pilote de l'action	Structure identifiée :	
	CCMA	
Autres acteurs / partenaires à mobiliser	Structures identifiées :	
	Parc Normandie Maine ARS SYNERGIES CPIE CCMA Collectivités ADEME ANAH DDT PTRE	
Calendrier prévisionnel	2023	



Coût total de l'action	0,1 ETP	
Sources de financement (ou annexer le budget prévisionnel de l'action)	Financeurs potentiels :	Montant prévisionnel dédié à l'action :
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action (description des données à recueillir et de leur source, méthode de calcul, fréquence, durée, ...)	Indicateurs quantitatifs : Nombre d'élus sensibilisés Nombre d'agents sensibilisés	
	Indicateurs qualitatifs : Degré d'intérêt des élus sensibilisés Degré d'intérêt des agents sensibilisés Présence de la santé dans les politiques publiques du territoire	
Points facilitateurs, démarches engagées, retours d'expérience, etc.	Collectivité déjà engagée dans un CRTE Pré en Pail St Samson et Villaines la Juhel engagés dans le programme des « Petites Villes de Demain » Construction de l'OPAH	
Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc.		



ANNEXE 3 : Partenaires

- Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
- Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- ASSMADONE
- Association ELAN
- Association SYNERGIE
- Associations sportives du territoire
- Bailleurs sociaux
- Caisse d'Assurance Santé au Travail (CARSAT)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Caisses de retraite
- Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)
- Centre Hospitalier Nord Mayenne (CHNM)
- Centre Médico Psychologique (CMP)
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Collectivités
- Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Mayenne
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- Conseil Communal d'Actions Sociales (CCAS) du territoire
- Conseil Départemental (CD)
- Direction Départementale des Territoires (DDT)
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) du territoire
- Etablissement médico sociaux
- Facultés de médecine
- Hôpital local Jules Doiteau
- Maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) Villaines-Javron
- Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)
- Maison Famille Rurale (MFR)
- Mission locale
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- Parc Normandie Maine
- Pharmacies du territoire
- Plateforme d'Appui Libéral à l'Exercice coordonné (PALEX)
- Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)
- Pôle emploi
- Professionnels de santé
- Professionnels médico-sociaux
- Régime Social des Indépendants (RSI)
- Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) du territoire
- Services de soins A Domicile (SAAD)
- Société Interprofessionnelle de Soins ambulatoires (SISA) Villaines-Javron
- Soins de Suites et Réadaptation (SSR)
- Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Mayenne
- Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- Union Régionale des Professionnels de santé (URPS)